

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



14028262



20 -01- 2014

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 29/01/2014 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0458.112.093

Dénomination

(en entier) : **HENQUET TRAVAUX PUBLICS ET PRIVES**

(en abrégé) :

Forme juridique : Société anonyme

Siège : Rue Paradis, 19 à B-4600 Lixhe

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : Démissions - Nomination

A. Décision de l'associé unique du 16 janvier 2014

Il est constaté qu'à compter de ce jour, l'entièreté des actions de la Société (2.500 actions représentant l'intégralité du capital social) est détenue par un actionnaire unique, à savoir la société privée à responsabilité MEMATH, dont le siège social est établi rue de la Croix, 1 à B-4600 Lixhe, immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro BE 0543.687.671.

Conformément à l'article 646 du Code des Sociétés, l'actionnaire unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut les déléguer.

L'actionnaire unique a pris ce jour les décisions suivantes :

1.L'actionnaire unique prend acte de la démission de Monsieur Denis Henquet en tant qu'administrateur avec effet au 16 janvier 2014.

Pour autant que de besoin, l'assemblée rappelle le décès de Monsieur Damien Henquet, administrateur de la Société, en date du 28 février 2013.

2.L'actionnaire unique décide de nommer en tant qu'administrateurs de la Société, avec effet à compter du 16 janvier 2014 :

i.La société privée à responsabilité limitée MEMATH, dont le siège social est établi rue de la Croix, 1 à B-4600 Lixhe, immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro BE 0543.687.671, qui a désigné en tant que représentant permanent Monsieur Denis Henquet.

Son mandat sera rémunéré.

ii.Madame Véronique Poncelet, domiciliée rue de la Croix, 1 à B-4600 Visé.

Son mandat ne sera pas rémunéré.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de la Société se prononçant sur l'approbation des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2018.

3.L'assemblée donne tous pouvoirs à Monsieur Jean-Philippe Weicker, Madame Hélène Bourguignon et Mademoiselle Anne-Charlotte Lelièvre, tous trois préposés de BDO Conseillers Juridiques SCRL Civ., Da Vincilaan 9, E. 6, à B-1935 Zaventem, chacun agissant seul, avec pouvoir de substitution, afin d'accomplir, au nom et pour compte de la Société, toutes les formalités nécessaires en vue de la publication de ce

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

Volet B - Suite

renouvellement dans les Annexes du Moniteur belge.

B. Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 16 janvier 2014

1. Démission

Le conseil d'administration acte la démission de Monsieur Denis Henquet en tant qu'administrateur délégué de la Société avec effet au 16 janvier 2014.

Pour autant que de besoin, le conseil rappelle le décès de Monsieur Damien Henquet, administrateur de la Société, en date du 28 février 2013.

2. Nomination

Le conseil d'administration décide de nommer en tant qu'administrateur délégué de la Société, avec effet à compter du 16 janvier 2014, la société privée à responsabilité limitée MEMATH, dont le siège social est établi rue de la Croix, 1 à B-4600 Lixhe, RPM Liège, immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro BE 0543.687.671, représentée par son gérant, Monsieur Denis Henquet.

La société MEMATH, représentée par Monsieur Denis Henquet, déclare accepter cette délégation de pouvoir.

3. Procuration

Le conseil d'administration donne tous pouvoirs à Monsieur Jean-Philippe Weicker, Madame Hélène Bourguignon et Mademoiselle Anne-Charlotte Lelièvre, tous trois préposés de BDO Conseillers Juridiques SCRL Civ., Da Vincilaan 9, E. 6, à B-1935 Zaventem, chacun agissant seul, avec pouvoir de substitution, afin d'accomplir, au nom et pour compte de la Société, toutes les formalités nécessaires en vue de la publication de ce renouvellement dans les Annexes du Moniteur belge.

Anne-Charlotte Lelièvre
Mandataire